



Ajournement demande de naturalisation

Par **Safiboy**, le **27/09/2021** à **22:37**

Bonjour,

Ma demande de naturalisation vient d'être ajournée par le **ministère** délégué à la naturalisation.

A qui dois-je adresser un recours **administratif** ? (avant éventuellement de faire un recours **contentieux**).

Merci d'avance pour vos réponses.

Bien cordialement.

Ben.

Par **youris**, le **28/09/2021** à **18:16**

bonjour,

*vous devez commencer par faire **un recours hiérarchique auprès du ministre chargé des naturalisations [1]** dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, le cachet de La Poste faisant foi. Le caractère obligatoire de ce recours signifie qu'en l'absence de recours hiérarchique préalable, le recours contentieux sera déclaré irrecevable. A l'appui de ce recours, le demandeur doit exposer les raisons pour lesquelles il demande un réexamen de la décision de refus, qui se fera sur le fondement de la situation de droit et de fait du demandeur à la date de la décision du ministre.*

voir ce lien :

[recours-contre-refus-naturalisation](#)

salutations